

## Une Eglise de fonctionnaires

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 19 mars 2020

La réflexion du Père **Yoannis Lahzi Gaid**, un des secrétaires du pape François, rapportée sur [le Salon beige](#) (« *nous risquons de nous comporter davantage comme des salariés que comme des pasteurs* ») consonne étrangement avec un document diffusé aux prêtres d'un gros diocèse français. C'est vraiment un document qui sonne curieusement. Le voici – j'ai seulement supprimé un mot et l'ai remplacé, entre crochet, par un autre. Voici :

### *Lettre aux curés de paroisses*

La situation exceptionnelle que nous vivons aujourd'hui avec ce virus, doit être accompagnée de mesures exceptionnelles, prises avec détermination.

Les paroisses sont très exposées, et le site du diocèse communique au plus près les communiqués et les consignes données par notre archevêque.

La crise risque de durer dans le temps, il est nécessaire de prendre dès maintenant les bonnes mesures et ce, sans attendre.

Les ressources des paroisses sont depuis dimanche fortement impactées avec l'absence de quêtes dominicales et de cérémonies.

Pour les paroisses qui disposent de personnels salariés, nous recommandons de mettre

en place des mesures assez radicales de chômage technique pour les emplois de secrétariat, liés à l'administration.

Pour les emplois de services à la personne (ménage, cuisine), merci de bien vouloir regarder de très près comment limiter les dépenses, soit en utilisant le chômage technique et en imaginant des circuits différents, soit en réduisant le temps de travail grâce au chômage partiel.

Il convient aussi de limiter toutes les dépenses au « strict nécessaire » et de reporter les investissements non déclenchés. [Le diocèse] est lui-même très impacté par une probable baisse des rentrées du denier, et ne pourra subvenir aux demandes des paroisses à terme.

Nous recommandons de mettre en évidence les troncs et la vente des lumignons dans les églises qui restent ouvertes. N'hésitez pas à communiquer auprès des visiteurs.

Il conviendra dans le courant de la semaine ou des semaines à venir de vous faire des recommandations ou de donner de nouvelles consignes.

*En pièce jointe : note sur la procédure de chômage technique ou chômage partiel*